

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 18/10/2024

ID : 062-216207365-20241014-DEC2024\_159-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

S L O W

DECISION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU MARCHE DE SERVICES D'ASSURANCE –  
POUR UNE DUREE DE 4 ANS - COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la consultation en procédure adaptée pour l'attribution du marché public 2024-04 de services d'assurance lancée avec une entrée en vigueur au 01.01.2025 ;

Vu l'analyse des offres effectuée par le bureau d'étude *ARIMA, Consultants Associés* ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est attribué à la société GROUPAMA NORD-EST ( sise 2 rue Léon Patoux – 51100 REIMS Cedex) **le lot 1** du marché de services d'assurance n° 2024-04, relatif aux « **Dommages aux biens** » pour un montant annuel de 22.800,51€ TTC selon les modalités de l'acte d'engagement ;

est attribué à la société SMACL ( sise 141 rue Salvadore Allende – CS 20000 – 79031 NIORT Cedex 9) **le lot 2** du marché de services d'assurance n° 2024-04, relatif à la « **Responsabilité Civile et Risques Annexes** » pour un montant annuel de 3.491,26€ TTC selon les modalités de l'acte d'engagement ;

est attribué à la société GROUPAMA NORD-EST ( sise 2 rue Léon Patoux – 51100 REIMS Cedex) **le lot 3** du marché de services d'assurance n° 2024-04, relatif aux « **Véhicules à moteur** » pour un montant annuel de 15.194,97€ TTC selon les modalités de l'acte d'engagement ;

est attribué au Cabinet Brisset mandaté par la compagnie CFDP ( sis ZAC la Chevalerie – 426 rue Jules Valles – 50000 SAINT LO) **le lot 4** du marché de services d'assurance n° 2024-04, relatif à la « **Protection Juridique de la Collectivité** » pour un montant annuel de 2.143,26€ TTC selon les modalités de l'acte d'engagement ;

est attribué à la société SMACL ( sise 141 rue Salvadore Allende – CS 20000 – 79031 NIORT Cedex 9) **le lot 5** du marché de services d'assurance n° 2024-04, relatif à la « **Protection Fonctionnelle des agents et des élus** » pour un montant annuel de 533,40€ TTC selon les modalités de l'acte d'engagement ;

**ARTICLE 2 :** Les 5 lots précités sont attribués pour une durée de 4 ans à compter du 01.01.2025, avec un préavis possible de résiliation annuelle 6 mois avant la date anniversaire, de même pour toute modification des conditions du contrat.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans les 2 mois de sa publication.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 14 octobre 2024

DEC 2024-159

Le Maire

Jean-Claude THOREZ

